



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique



MESSAGE

Ce n'est pas un document officiel

De M. Wolfgang Koehler

Président de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (COP-MOP)

à l'occasion du

Cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques,

11 septembre 2008

Mesdames et Messieurs:

Aujourd'hui marque le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Cet événement rappelle à tous- Parties, gouvernements et autres parties prenantes- notre responsabilité d'assurer le transfert, la manipulation et l'utilisation sécuritaires des organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie moderne qui pourraient avoir des effets défavorables sur la diversité biologique. Il est également une occasion pour nous de célébrer nos réalisations collectives à la mise en œuvre du Protocole et au partage des expériences et des enseignements tirés à ce jour.

Au cours des cinq dernières années, la communauté mondiale a, dans la mise en œuvre du Protocole à l'échelle mondiale et nationale, fait l'histoire et a progressé vers la réalisation du développement durable.

De la négociation de cet instrument, à son entrée en vigueur le 11 septembre 2003, jusqu'à nos jours, le Protocole a bénéficié d'un énorme soutien par le biais de la collaboration des différentes parties prenantes. De nombreux gouvernements et organisations ont travaillé ensemble pour prendre des mesures juridiques, administratives et autres afin d'appliquer le Protocole. Le Centre d'échanges pour la prévention des risques biotechnologiques (BCH) et les différents cadres nationaux pour la prévention des risques biotechnologiques ne sont que quelques-uns des nombreux outils qui ont été développés pour faciliter le processus de mise en œuvre.

À la dernière réunion des Parties au Protocole, le plus grand rassemblement dans le cadre du processus du Protocole, qui a eu lieu en mai de cette année à Bonn, en Allemagne, nous avons encore fait un autre pas historique vers l'avant et nous avons convenu de travailler vers l'atteinte du régime de responsabilité et de réparation pour les dommages potentiels causés par des mouvements transfrontières d'organismes vivants modifiés. Profitons de cet anniversaire pour renouveler notre engagement à finaliser les négociations en



ONE NATURE · ONE WORLD · OUR FUTURE
COP 9 MOP 4 Bonn Germany 2008



Programme des Nations Unies
pour l'Environnement

413, rue Saint-Jacques Ouest, Suite 800
Montréal, QC H2Y 1N9, Canada

Tél : +1 514 288 2220
Fax : +1 514 288 6588

<http://www.cbd.int>
secretariat@cbd.int

vue de l'adoption du régime lors de notre prochaine réunion des Parties à Nagoya, au Japon. Profitons également de cette occasion historique pour redoubler nos efforts afin de faire en sorte que toutes les autres décisions prises en vertu du Protocole soient pleinement mises en œuvre.

En tant que Parties, gouvernements et parties prenantes, nous devons respecter l'esprit de coopération qui a soutenu le processus du Protocole à ce jour et continuer à collaborer activement pour maintenir l'élan vers la pleine application du Protocole. Nous devons unir nos forces pour développer les capacités nécessaires et mobiliser des ressources financières, techniques et autres pour la mise en œuvre effective du Protocole.

En tant que président de l'organe directeur du Protocole, je saisis cette occasion pour remercier les Parties, les gouvernements et les autres parties prenantes pour leurs efforts continus dans l'application du Protocole. Je demande instamment à chacun de vous de continuer à faire des progrès vers la pleine mise en œuvre du Protocole en vue de la réalisation du développement durable.

Je vous souhaite du succès dans vos célébrations du cinquième anniversaire.